

## ANNEXE B – Critères d'évaluation pour les demandes

### GRILLE D'ÉVALUATION POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

La demande est préalablement étudiée par l'agente de développement culturel qui s'assure de son admissibilité à partir des critères du programme. Une présentation de l'analyse est faite au comité d'évaluation.

**Question préalable à l'évaluation** : La mission de l'organisme demandeur va-t-elle dans le sens de la politique culturelle? Quelle(s) orientation(s) de la politique culturelle permet-t-elle de réaliser?

Les orientations de la Politique culturelle sont :

- 1) Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle peu importe leur âge, leur origine et leur groupe d'appartenance;
- 2) Favoriser la concertation et le partenariat entre les différents intervenants afin de développer une cohérence et une complémentarité des services (ce qui inclut aussi des moyens de communication efficaces et des lieux d'échanges);
- 3) Mettre en valeur et promouvoir la culture et le patrimoine à la fois auprès des citoyens, des villégiateurs, des touristes que du milieu des affaires;
- 4) Soutenir le milieu des arts, de la culture et du patrimoine par l'entretien et le développement d'infrastructures et par un soutien financier, technique et logistique (engagement municipal).

**Évaluation des demandes des organismes dont la mission culturelle contribue à l'atteinte des objectifs de la politique culturelle de la Ville de Sutton :**

- 1) MOYENS MIS EN OEUVRE POUR REMPLIR LA MISSION (compte-tenu de la nature de l'organisme) (25%)

Par exemple :

- La conformité des activités avec la mission de l'organisme, leur efficacité;
- La qualité des services, de la programmation, des activités;
- Le dynamisme et le volume d'activités et de services;
- Les moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité aux arts et au patrimoine (heures d'ouverture, tarification, importance et pertinence des activités d'animation et de sensibilisation des publics, etc.).

- 2) DÉVELOPPEMENT (innovations et évaluation) (Q 3.2 & Q 3.3) (20%)

Par exemple :

- Le plan de développement de l'organisme : son réalisme, sa vision, la clarté des objectifs;
- La clientèle visée par les activités et services et la stratégie pour la rejoindre;
- Les efforts de promotion de l'organisme pour se faire connaître (et la cohérence entre les objectifs établis et les stratégies de communication);
- Le partenariat avec d'autres organismes (et même des partenariats interdisciplinaires ou avec des organismes d'autres milieux : communautaires, scolaires, environnementaux, économiques, etc.);
- Le taux de clientèle jeunesse et aînée;
- L'intégration de mesures écoresponsables.

- 3) RETOMBÉES POUR LE MILIEU (4.1) (compte-tenu de la nature de l'organisme) (25%)

- CULTURELLES : critères relatifs aux effets structurants sur le développement culturel

Par exemple :

- L'offre d'une gamme d'activités culturelles intéressantes;
- Le développement d'un secteur particulier;
- La formation, l'éducation et la sensibilisation de la population à la culture;
- La protection et la mise en valeur du patrimoine;
- La contribution au développement et au rayonnement des artistes et artisans professionnels de Sutton (ceux et celles dont l'activité artistique constitue une part significative de leur revenu) : mise en valeur des créateurs et des interprètes, contribution au revenu des artistes, consolidation de leur pratique, obtention de reconnaissances (prix, nominations, mentions).

- COMMUNAUTAIRES : critères relatifs aux effets structurants sur la communauté  
Par exemple :
  - L'implication bénévole;
  - La participation (compte tenu de la nature des activités);
  - La concertation et les partenariats;
  - La contribution des activités à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes : contribue à rendre Sutton intéressant comme milieu de vie, effet pédagogique notamment pour les jeunes, etc.;
  - La contribution au sentiment d'appartenance et aux facteurs identitaires;
  - Le dynamisme urbain;
  - Le rapprochement au sein de la population par le biais d'approches de médiation culturelle.
  
- ÉCONOMIQUES : critères relatifs aux effets structurants pour les autres secteurs d'activités  
Par exemple :
  - L'achat local des ressources matérielles nécessaires à son fonctionnement;
  - Le potentiel de retombées touristiques et économiques sur les restaurants, l'hôtellerie et les services;
  - L'apport au rayonnement et à la visibilité de la municipalité;
  - Pour les événements : l'envergure et l'évolution de la participation au cours des dernières années.

#### 4) SANTÉ FINANCIÈRE DE L'ORGANISME (30%)

Par exemple :

- Le respect de l'équilibre budgétaire;
- La qualité de la gestion et de la planification sur le plan des ressources humaines, financières et matérielles (capacité à bien gérer ses activités, etc.);
- Le réalisme et la faisabilité des prévisions budgétaires;
- L'effort pour diversifier ses sources de financement (compte-tenu de la nature de l'organisme) : prendre en compte que la description du Fonds culturel indique explicitement que la municipalité ne peut se substituer à des programmes de financement existants;
- La part du financement du secteur privé.

NOTES :           PASSABLE (60-70)  
                       BON (71-80)  
                       TRÈS BON (81-90)  
                       EXCELLENT (91 ET PLUS)  
                       NON ACCEPTABLE 59 ET MOINS

#### LA NOTE SERT À ÉVALUER LA PERCEPTION DES MEMBRES DU COMITÉ

- 1) Un organisme qui n'aura pas obtenu la note de 60% à l'évaluation ne pourra recevoir de soutien au fonctionnement. Si c'est le volet 2 (le développement de l'organisme) qui est plus faible, la demande pourra être transférée au volet de soutien aux projets.
- 2) Un organisme dont la contribution n'atteint pas 10%, tel que stipulé dans le descriptif du programme, verra sa subvention réduite du pourcentage manquant.

Toutes les formes de contribution offertes par la Ville de Sutton à un organisme seront prises en compte au moment de déterminer le montant de l'aide financière.